



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2025 À 19 H 30

Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2025 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Me Paola Hawa;

Messieurs les conseillers Ryan Young, Jean-Pierre Cardinal et Yvan Labelle;

Messieurs les conseillers Daniel Boyer, Tom Broad et Denis Gignac sont absents;

Monsieur le directeur général et greffier adjoint, Martin Bonhomme;

Madame la greffière, Me Caroline Plourde;

Monsieur le trésorier, Burak Tuncay;

Madame le Maire, Me Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance, *à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.*

Me Caroline Plourde, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, elle fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

08-229-25	Ouverture de la séance
------------------	-------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

D'OUVRIR la séance ordinaire du 25 août 2025. Il est 19 h 33.

Adoptée à l'unanimité.

08-230-25	Ordre du jour
------------------	----------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité

1. **Ouverture de la séance**
 - 08-229-25 Ouverture de la séance
 - 08-230-25 Ordre du jour
2. **Période de questions allouée aux personnes présentes**
3. **Adoption de procès-verbaux du conseil**
 - 08-231-25 Adoption des procès-verbaux
4. **Patrouille municipale**
5. **Développement communautaire**
6. **Urbanisme**
 - 08-232-25 PIIA – 21025, autoroute Transcanadienne
 - 08-233-25 PIIA – 21-23, rue de l'Église
 - 08-234-25 PIIA – 21111, chemin Lakeshore - Musée de l'Aviation de Montréal (MAM)
7. **Services techniques**
 - 08-235-25 Octroi de contrat – Travaux de réfection d'une section du passage piétonnier – parc Aumais
 - 08-236-25 Octroi de contrat – Location de souffleurs avec opérateurs pour le chargement de la neige hiver 2025-2026 (avec 2 années d'option) et abrogation de la résolution numéro 07-210-25
 - 08-237-25 Décompte progressif n° 1 – Construction d'un pavillon au parc Lalonde
 - 08-238-25 Décompte progressif n° 1 – Travaux d'aménagement de l'aire de jeu du parc en bordure de la rue Frédéric-Back
 - 08-239-25 Décomptes progressifs n°s 2 et 3 - Travaux de réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste (entre les rues du Collège et Sainte-Anne)
 - 08-240-25 Décompte final n° 4 - Travaux d'aménagement d'une passerelle en bois sur la piste multifonctionnelle entre les rues Daoust et l'Anse-à-l'Orme
 - 08-241-25 Décompte final n° 7 - Travaux de réaménagement de l'aire de jeu et aménagement d'une aire de jeux d'eau dans le parc Aumais
 - 08-242-25 Autorisation de paiement - Travaux d'aménagement de la Place des Eaux-Vives (phase 1)
 - 08-243-25 Collecte des matières recyclables – Ajout de service en 2026 – Square Bellevue
 - 08-244-25 Autorisation de vente d'équipements à l'encan – Hache-branches 1998 et disposition d'une remorque 2011
8. **FINANCES**
 - 08-245-25 Création de sous-catégorie d'immeubles non résidentiels et résidentiels et abrogation de la résolution 06-191-25
 - 08-246-25 Adoption des comptes

9. **Administration et greffe**
10. **Ressources humaines**
11. **Avis de motion, lecture et adoption de règlements**
12. **Dépôt de documents**
13. **Levée de la séance**

08-247-25 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 9 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 33 et s'est terminée à 20 h 02 se résument comme suit :

	Résumé de l'objet principal de l'intervention
1 ^{er} Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> - L'intervenant(e) souhaite féliciter la Ville pour les décisions prises dans le cadre de la circulation à l'heure de pointe sur le boulevard des Anciens-Combattants.
2 ^e Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> - L'intervenant(e) demande à la Ville de revoir l'article 5.2 a) du règlement numéro 770 relatif aux nuisances et à la sécurité [...] en ce qui concerne l'« eau stagnante putride, sale ou contaminée. » - L'intervenant(e) demande à la Ville de revoir l'article 5.1 f) du règlement numéro 770 relatif aux nuisances et à la sécurité [...] en ce qui concerne la « végétation sauvage ou du gazon dont la hauteur est de plus de vingt centimètres. » - La Ville peut-elle fournir une liste d'entrepreneurs pour des travaux d'entretien sur les propriétés à Sainte-Anne-de-Bellevue ?
3 ^e Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi la Ville fait la promotion de l'événement Bouge Bouge Kirkland ? - L'intervenant(e) demande s'il est possible de mieux aménager le site lors des spectacles les mercredis, sur la promenade.
4 ^e Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi un abreuvoir à chiens a-t-il été installé au parc Aumais alors que les chiens sont interdits dans le parc?
5 ^e Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> - L'intervenant(e) demande des précisions sur l'amendement au règlement de zonage numéro 874-1 relatif à la zone H3-14. - L'intervenant(e) demande si, lors de la consultation publique, les citoyens pourront faire des commentaires/recommandations au conseil.

	<ul style="list-style-type: none">- Est-ce que le projet de règlement numéro 874-1 a été présenté au CCU?
6 ^e Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none">- Pourquoi est-ce que le marché Sainte-Anne se déroulait sur la rue Sainte-Anne le 23 août 2025?

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

08-231-25	Adoption des procès-verbaux
------------------	------------------------------------

ATTENDU QUE la greffière a préparé les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2025 et de la séance extraordinaire tenue le 19 août 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER les procès-verbaux ci-dessus mentionnés et préparés par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. PATROUILLE MUNICIPALE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

6. URBANISME

08-232-25	PIIA	-	21025,	autoroute
				Transcanadienne

ATTENDU QUE le représentant du propriétaire de l'entreprise MDA située au 21025, autoroute Transcanadienne a déposé une demande le 31 juillet 2025 afin d'installer un nouvel équipement électrique d'Hydro-Québec à l'arrière du bâtiment, face au chemin Sainte-Marie;

ATTENDU QUE l'équipement électrique existant sur le site de l'entreprise MDA s'avère insuffisant pour répondre aux besoins énergétiques découlant de l'agrandissement des installations;

ATTENDU QU' un poste de transformation supplémentaire est donc requis et l'emplacement proposé face au chemin Sainte-Marie s'avère optimal suite à une analyse approfondie;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 6 août 2025;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'approuver cette demande de PIIA, à la condition que l'entreprise MDA soumette des options pour une solution plus intégrée afin de dissimuler le nouvel équipement d'Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du CCU du 6 août 2025;

D'APPROUVER la demande de PIIA pour l'installation d'un nouvel équipement d'Hydro-Québec sur le terrain de l'entreprise MDA, en respectant la condition susmentionnée.

Adoptée à l'unanimité.

08-233-25	PIIA – 21-23, rue de l'Église
------------------	--------------------------------------

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 21-23, rue de l'Église a présenté une demande le 3 juillet 2025, afin de modifier la couleur du revêtement extérieur du bâtiment;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujetti *au Règlement numéro 798 sur les PIIA*;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 6 août 2025;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'approuver cette demande de PIIA;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du CCU du 6 août 2025;

D'APPROUVER la demande de PIIA pour l'immeuble situé au 21-23, rue de l'Église.

Adoptée à l'unanimité.

08-234-25	PIIA – 21111, chemin Lakeshore - Musée de l'Aviation de Montréal (MAM)
------------------	---

ATTENDU QUE le propriétaire du 21111, chemin Lakeshore a présenté une demande le 3 juin 2025, afin de moderniser les espaces d'accueil et procéder à une mise à niveau du bâtiment et des installations existantes du Musée de l'Aviation de Montréal (MAM);

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujetti *au Règlement numéro 798 sur les PIIA*;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre 11 juin 2025;

ATTENDU QUE lors de cette rencontre, le CCU a demandé de revoir les documents soumis avec la demande, étant donné que ces derniers étaient incomplets et ne permettaient pas de procéder à l'évaluation du projet et de soumettre une recommandation sur ladite demande;

ATTENDU QUE les documents révisés ont été soumis le 6 août 2025, et que le CCU a tenu une rencontre extraordinaire le 20 août 2025 afin d'évaluer la demande révisée;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'approuver cette demande de PIIA, à la condition que le requérant soumette des croquis qui spécifient les travaux sur les silos et les coupoles (incluant l'isolation et le type de matériaux pour les revêtements extérieurs);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du CCU du 20 août 2025;

D'APPROUVER la demande de PIIA pour l'immeuble situé au 21111, chemin Lakeshore - Musée de l'Aviation de Montréal (MAM), conformément aux plans datés d'août 2025, en respectant la condition susmentionnée.

Adoptée à l'unanimité.

7. SERVICES TECHNIQUES

08-235-25	Octroi de contrat – Travaux de réfection d'une section du passage piétonnier – parc Aumais
------------------	---

ATTENDU QUE la réfection d'une section du passage piétonnier (entre la rue Cypihot et le terrain de tennis du parc Aumais) est requise;

ATTENDU QU' une demande de prix a été effectuée auprès de deux (2) entreprises afin de procéder aux travaux de réfection d'une section du passage piétonnier (entre la rue Cypihot et le terrain de tennis du parc Aumais);

ATTENDU QUE la plus basse offre reçue est celle de LES PAVAGES ASPHALTECH INC., pour un montant de 36 228,05 \$ (taxes incluses);

ATTENDU la recommandation du coordonnateur des travaux publics à l'effet d'octroyer le contrat à l'entreprise LES PAVAGES ASPHALTECH INC. pour les travaux de réfection d'une section du passage piétonnier (entre la rue Cypihot et le terrain de tennis du parc Aumais);

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au seuil obligéant à l'appel d'offres public lorsque cette dernière s'est dotée d'un mécanisme favorisant la rotation;

ATTENDU QUE la Ville s'est dotée d'un tel mécanisme dans son *Règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du coordonnateur des travaux publics;

D'OCTROYER un contrat de gré à gré à l'entreprise LES PAVAGES ASPHALTECH INC. pour les travaux de réfection d'une section du passage piétonnier (entre la rue Cypihot et le terrain de tennis du parc Aumais), au montant de 36 228,05 \$ (taxes incluses);

D'AUTORISER une dépense nette de 33 081,04 \$, à même le poste budgétaire 02-320-00-529 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

08-236-25	Octroi de contrat – Location de souffleurs avec opérateurs pour le chargement de la neige hiver 2025-2026 (avec 2 années d'option) et abrogation de la résolution numéro 07-210-25
------------------	---

ATTENDU QUE le contrat avec l'entreprise DÉNEIGEMENT LIONEL BIBEAU pour la location d'un souffleur à neige, est arrivé à échéance au printemps 2025;

ATTENDU la résolution 07-210-25 pour la demande d'autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la location d'un souffleur avec opérateur et chargement de la neige hiver 2025-2026 (avec 2 années d'option);

ATTENDU QUE la demande d'autorisation du 2 juillet 2025 concernait un appel d'offres public et qu'elle aurait dû porter sur une demande de prix;

ATTENDU la réception d'une offre de prix datée du 1^{er} août 2025, au tarif de 337,50 \$ par heure (taxes en sus), avec un minimum de soixante-quinze (75) heures par souffleur et opérateur, incluant deux (2) souffleurs;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur aux travaux publics à l'effet d'octroyer le contrat à l'entreprise DÉNEIGEMENT LIONEL BIBEAU;

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au seuil obligeant à l'appel d'offres public lorsque cette dernière s'est dotée d'un mécanisme favorisant la rotation;

ATTENDU QUE la Ville s'est dotée d'un tel mécanisme dans son *Règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du coordonnateur des travaux publics;

D'OCTROYER un contrat de gré à gré à l'entreprise DÉNEIGEMENT LIONEL BIBEAU au taux horaire de 337,50 \$ (taxes en sus) pour la location d'un souffleur avec opérateur et chargement de la neige hiver 2025-2026 (avec 2 années d'option);

D'AUTORISER une dépense nette maximale approximative de 10 000 \$ à être déterminée au 31 décembre 2025, à même l'excédent non affecté au 31 décembre 2024.

D'ABROGER la résolution numéro 07-210-25.

Adoptée à l'unanimité.

08-237-25	Décompte progressif n° 1 – Construction d'un pavillon au parc Lalonde
------------------	--

ATTENDU la résolution numéro 03-065-25 octroyant un contrat à l'entreprise CONSTRUCTION SOREL LTÉE pour la construction d'un pavillon au parc Lalonde pour un montant de 649 263,82 \$ (taxes incluses);

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 1 d'un montant de 289 902,38 \$ (taxes incluses);

ATTENDU la réception du certificat de paiement émis le 8 août 2025 par Mme Sonia Gagné, architecte de la firme PROVENCHER ROY, afin de procéder au paiement du décompte progressif numéro 1;

ATTENDU la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville d'entériner la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 1;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 289 902,37 \$ (taxes incluses) à l'entreprise CONSTRUCTION SOREL LTÉE, à même le règlement d'emprunt numéro 850, approuvé par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation le 23 août 2023.

Adoptée à l'unanimité.

08-238-25	Décompte progressif n° 1 – Travaux d'aménagement de l'aire de jeu du parc en bordure de la rue Frédéric-Back
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 04-122-25 octroyant un contrat à l'entreprise AMÉNAGEMENTS SUD-OUEST (9114-5698 QUÉBEC INC.) pour l'aménagement de l'aire de jeu du

parc en bordure de la rue Frédéric-Back, pour un montant de 179 532,89 \$ (taxes incluses);

ATTENDU le paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 116 598,34 \$ (taxes incluses);

ATTENDU la réception du certificat de paiement émis le 12 août 2025 par M. Yannick Pilon, architecte paysagiste de la firme AGENCE RELIEF DESIGN, afin de procéder au paiement du décompte progressif numéro 1;

ATTENDU la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville d'entériner la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 1;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 116 598,34 \$ (taxes incluses) à l'entreprise AMÉNAGEMENTS SUD-OUEST (9114-5698 QUÉBEC INC.), à même l'excédent non affecté au 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

08-239-25	Décomptes progressifs nos 2 et 3 - Travaux de réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste (entre les rues du Collège et Sainte-Anne)
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 05-153-25 octroyant un contrat à l'entreprise GÉRALD THÉORÉT INC. pour les travaux de réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste (entre les rues du Collège et Sainte-Anne), pour un montant de 1 861 864,93 \$ (taxes incluses);

ATTENDU le paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 290 313,97 \$ (taxes incluses) a été approuvé par résolution du conseil municipal;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 2 d'un montant de 371 858,30 \$ (taxes incluses);

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 3 d'un montant de 255 562,65 \$ (taxes incluses);

ATTENDU la réception du certificat de paiement émis le 11 juillet 2025 par M. Pierre-Olivier Leclerc, ingénieur, chargé de projet de la firme GÉNIPUR INC., afin de procéder au paiement du décompte progressif numéro 2;

ATTENDU la réception du certificat de paiement émis le 8 août 2025 par M. Dominique Charbonneau, ingénieur, chargé de projet de la firme GÉNIPUR INC., afin de procéder au paiement du décompte progressif numéro 3;

ATTENDU la recommandation de la cheffe de service en ingénierie et en développement durable de la Ville d'entériner les recommandations de paiement des décomptes progressifs numéros 2 et 3;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation de la cheffe de service en ingénierie et en développement durable de la Ville;

D'AUTORISER le paiement des décomptes progressifs numéros 2 et 3 pour un montant total de 627 420,95 \$ (taxes incluses) à l'entreprise GÉRALD THÉORÉT INC., à même le règlement d'emprunt numéro 872, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 mars 2025.

Adoptée à l'unanimité.

08-240-25	Décompte final n° 4 - Travaux d'aménagement d'une passerelle en bois sur la piste multifonctionnelle entre les rues Daoust et l'Anse-à-l'Orme
------------------	--

ATTENDU la résolution numéro 08-191-24 octroyant un contrat à l'entreprise CONSTRUCTION JESSIKO INC. pour les travaux d'aménagement d'une passerelle en bois sur la piste multifonctionnelle entre les rues Daoust et l'Anse-à-l'Orme, pour un montant de 534 226,74 \$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE ce projet est entièrement financé par l'Agglomération de Montréal et par la Communauté métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QUE les décomptes progressifs numéros 1 à 3, totalisant un montant de 484 777,20 \$ (taxes incluses), ont été approuvés par résolutions du conseil municipal;

ATTENDU la réception du décompte final numéro 4 d'un montant de 56 481,66 \$ (taxes incluses);

ATTENDU la réception du certificat de paiement émis le 17 juillet 2025 par M. Eric Pelletier, ingénieur de la firme TÉTRA TECH, afin de procéder au paiement du décompte progressif numéro 4;

ATTENDU la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville d'entériner la recommandation de paiement du décompte final numéro 4 incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville;

D'AUTORISER le paiement du décompte final numéro 4 au montant de 56 481,66 \$ (taxes incluses) à l'entreprise CONSTRUCTION JESSIKO INC. à même le poste budgétaire 22-701-70-525; lesdits travaux étant remboursés par l'Agglomération de Montréal et par la Communauté métropolitaine de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

08-241-25	Décompte final n° 7 - Travaux de réaménagement de l'aire de jeu et aménagement d'une aire de jeux d'eau dans le parc Aumais
------------------	--

ATTENDU la résolution numéro 06-153-24 octroyant un contrat à l'entreprise AMÉNAGEMENT SUD-OUEST (9114-5698 QUÉBEC INC.) pour les travaux pour le réaménagement de l'aire de jeu et l'aménagement d'une aire de jeux d'eau dans le parc Aumais, pour un montant de 1 238 541,74 \$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE les décomptes progressifs numéros 1 à 6, totalisant un montant de 1 104 528,70 \$ (taxes incluses), ont été approuvés par résolutions du conseil municipal;

ATTENDU la réception du décompte final numéro 7 d'un montant de 95 511,08 \$ (taxes incluses);

ATTENDU la réception du certificat de paiement émis le 11 août 2025 par M. Yannick Pilon, architecte paysagiste de la firme AGENCE RELIEF DESIGN, afin de procéder au paiement du décompte final numéro 7;

ATTENDU la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville d'entériner la recommandation de paiement du décompte final numéro 7;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville;

D'AUTORISER le paiement du décompte final numéro 7 au montant de 95 511,08 \$ (taxes incluses) à l'entreprise AMÉNAGEMENT SUD-OUEST (9114-5698 QUÉBEC INC.), à même le règlement d'emprunt numéro 852, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 11 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité.

08-242-25	Autorisation de paiement - Travaux d'aménagement de la Place des Eaux-Vives (phase 1)
------------------	--

ATTENDU la résolution numéro 04-136-25 octroyant un contrat à l'entreprise PAYSAGEMENT TROTTIER INC. pour l'aménagement de la Place des Eaux-Vives, phase 1, pour un montant de 124 142,38 \$ (taxes incluses);

ATTENDU la réception de la facture numéro 14-63389 de l'entreprise PAYSAGEMENT TROTTIER INC., émise en date du 18 juin 2025, au montant de 80 931,02 \$ (taxes incluses);

ATTENDU la recommandation de Mme Isabelle Francoeur, architecte paysagiste de l'entreprise LES AMÉNAGISTES, afin de procéder au paiement de la facture numéro 14-63389;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur aux travaux publics de la Ville d'entériner la recommandation de paiement de la facture numéro 14-63389;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du coordonnateur aux travaux publics de la Ville;

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 14-63389 au montant de 80 931,02 \$ (taxes incluses), à l'entreprise PAYSAGEMENT TROTTIER INC. pour l'aménagement de la Place des Eaux-Vives, phase 1, à même l'excédent non affecté au 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

08-243-25	Collecte des matières recyclables – Ajout de service en 2026 – Square Bellevue
------------------	---

ATTENDU la résolution 05-116-24 octroyant un contrat à l'entreprise 9386-0120 QUÉBEC INC. (E360S) pour la collecte et le transport des matières recyclables du 1^{er} juin 2024 au 28 mai 2027;

ATTENDU QUE le promoteur immobilier Square Bellevue prévoit finir, d'ici la fin mars 2026, la construction de 73 logements sur le lot numéro 3 et 212 logements sur le lot numéro 4;

ATTENDU QUE le promoteur fera l'acquisition de seize (16) conteneurs de deux (2) verges pour les unités de logements sur les lots numéros 3 et 4;

ATTENDU QU' une autorisation officielle de la Ville doit être envoyée à l'entreprise 9386-0120 QUÉBEC INC. (E360S) pour l'ajout de collectes au service municipal;

ATTENDU QUE les coûts relatifs à la collecte et le transport de matières recyclables seront remboursés à la Ville par ÉCO ENTREPRISE QUÉBEC (ÉEQ), gestionnaire des matières recyclables ramassées via les services municipaux de collecte sélective depuis le 1^{er} janvier 2025;

ATTENDU la recommandation de la cheffe de service en ingénierie et en développement durable de la Ville d'autoriser l'ajout de 16 conteneurs au contrat de collecte et transport des matières recyclables effectués par l'entreprise 9386-0120 QUÉBEC INC. (E360S), sur les lots numéros 3 et 4 du projet immobilier Square Bellevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation de la cheffe de service en ingénierie et en développement durable de la Ville;

D'AUTORISER l'ajout, en 2026, de seize (16) conteneurs de deux (2) verges au contrat de collecte et transport des matières recyclables, effectué par l'entreprise 9386-0120 QUÉBEC INC. (E360S), sur les lots numéros 3 et 4 du projet immobilier Square Bellevue.

Adoptée à l'unanimité.

08-244-25	Autorisation de vente d'équipements à l'encan – Hache-branches 1998 et disposition d'une remorque 2011
------------------	---

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire de l'équipement numéro d'unité 13 - Hache-branches VERMEER CB125 1998 et d'une remorque SURET ST102 2011;

ATTENDU QUE ces équipements ont été remplacés par des modèles plus récents;

ATTENDU QUE la Ville s'attend à obtenir un meilleur prix de vente pour l'équipement hache-branches en procédant par une vente par LES ENCANS RITCHIE BROS. (CANADA) LTÉE;

ATTENDU QUE la Ville désire se départir de la remorque, qui n'a plus de valeur marchande ni d'utilité, auprès de COTEAU MÉTAL INC.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

DE DÉCLARER les équipements unité-13 Hache-branches VERMEER CB125 1998 et la remorque SURET ST102 2011 comme surplus;

D'AUTORISER la vente du hache-branches VERMEER par LES ENCANS RITCHIE BROS. (CANADA) LTÉE et la disposition de la remorque auprès de COTEAU MÉTAL INC.

Adoptée à l'unanimité.

8. FINANCES

08-245-25	Création de sous-catégorie d'immeubles non résidentiels et résidentiels et abrogation de la résolution 06-191-25
------------------	---

ATTENDU les nouveaux pouvoirs conférés par la *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2023, c. 33) afin de permettre aux villes de créer des secteurs pour les fins de la taxation;

ATTENDU QUE la municipalité peut répartir, à l'égard de chaque secteur, la composition de la catégorie des immeubles non résidentiels et de la catégorie résiduelle en sous-catégories d'immeubles;

ATTENDU QUE la désignation des sous-catégories doit être communiquée à l'évaluateur, le service de l'évaluation foncière de Montréal, pour lui permettre de les consigner dans le rôle d'évaluation 2026-2027-2028 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU le souhait du conseil municipal de pouvoir désigner des sous-catégories dans sa planification du développement et de la fiscalité;

ATTENDU QUE la résolution doit refléter les codes d'utilisation des biens-fonds des unités d'évaluation foncière (CUBF), lesquels sont établis par l'agglomération de Montréal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

DE DÉSIGNER les sous-catégories d'immeubles non résidentiels (INR) suivantes au rôle d'évaluation :

1. Codes CUBF 2000 à 3999 (Industries manufacturières)
2. Codes CUBF 4000 à 4999 (Transport, communication et services publics)
3. Code CUBF 5020 (Entreposage de tout genre)
4. Codes CUBF 5000 à 5999, sauf 5020 (Commercial)
5. Code CUBF 6379 (Autres entreposages)
6. Codes CUBF 6000 à 6999, sauf 6379 (Service)

DE DEMANDER la désignation des sous-catégories d'immeubles résidentiels suivantes au rôle d'évaluation :

1. 6 à 25 logements
2. 26 logements et plus

DE DEMANDER à l'évaluateur du service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal d'inscrire ces sous-catégories d'immeubles non résidentiels (INR) et résidentiels au rôle d'évaluation 2026-2027-2028;

D'ABROGER la résolution numéro 06-191-25.

Adoptée à l'unanimité.

08-246-25	Adoption des comptes
------------------	-----------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

ET RÉSOLU,

D'APPROUVER le paiement des comptes suivants :

- Journal des déboursés du 3 juillet 2025 au 25 août 2025;

2 160 903,50 \$

- Liste des comptes fournisseurs en date du 31 juillet 2025;

887 367,18 \$

Total :

3 048 270,68 \$

- Masse salariale (brut) incluant celle des élus du 14 juin 2025 au 8 août 2025;

642 184,25 \$

Adoptée à l'unanimité.

9. ADMINISTRATION ET GREFFE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

11. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

12. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis pour la période du 3 juillet 2025 au 25 août 2025;
- Liste des commandes au 31 juillet 2025.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

08-247-25	Levée de la séance
------------------	---------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

DE LEVER la présente séance ordinaire. Il est 20 h 14.

Adoptée à l'unanimité.

[Original signé]

[Original signé]

Me Paola Hawa
Maire

Me Caroline Plourde
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-307661 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-307660 (SyGED).

[Original signé] _____
Initiales du maire

[Original signé] _____
Initiales de la greffière

5686

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 25 août 2025 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 27 août 2025.

[Original signé]

[Original signé]

Me Paola Hawa, Maire

Me Caroline Plourde, greffière

Sous réserve d'adoption